

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DG/OL
OBJET

**Election des Adjointes
au Maire**

N° D_14_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six , le 21 Mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis sur la convocation en date du 17 mars deux mil vingt-six qui leur a été adressée par le maire sortant et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. ASFAUX, M. BELEK, Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CHERON, M. CELIK, Mme CORNEILLAN, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. DURAND-BANCEL, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, Mme MAIROT, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. REGUIG, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SARICA AYGAN, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absents: M. BAROUKH, Mme BILLÉ, MME DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE

Secrétaire de séance : Mme Audrey SAINTE-ROSE

DATE
D’AFFICHAGE

21 Mars 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

29

votants

29



- Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste « **En Avant Montereau** », 29 voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

La liste « En Avant Montereau », ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamés adjoints au Maire.

La seule liste proposée ayant obtenu la majorité des voix, sont proclamés Adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint : M. Sofiane REGUIG
- 2^{ème} Adjoint : Mme Mélanie MAIROT
- 3^{ème} Adjoint : M. Gilles ASFAUX
- 4^{ème} Adjoint : Mme Béatrice CORNEILLAN
- 5^{ème} Adjoint : M. Ertan BELEK
- 6^{ème} Adjoint : Mme Majdoline EL ABIDI
- 7^{ème} Adjoint : M. Christophe ESPARRAGA
- 8^{ème} Adjoint : Mme Seval SARICA AYGAN
- 9^{ème} Adjoint : M. Didier DURAND -BANCEL

Pour extrait conforme,
Le Maire,



James CHÉRON